

TRIBUNE LIBRE

Un peu de logique, s. v. p.

Des gens qui s'improvisent experts en sociologie, en agriculture, et en colonisation, demandent qu'on établisse les chômeurs et les fils de cultivateurs sur les vieilles terres abandonnées de nos paroisses agricoles, et ils condamnent tout mouvement vers les terres nouvelles comme impraticable.

Pour acheter une ferme dite abandonnée dans une vieille paroisse, il faut déboursier quinze cents, deux mille, parfois quatre mille dollars. Et il est rare qu'il n'y ait pas plusieurs centaines de piastres de rétrocessions à faire aux bâtisseurs.

Quand on a une ferme de ce genre, il faut au moins un cheval, quelques vaches, des moutons, des porcs, des volailles, si l'on veut en tirer quelques revenus... ou y récolter de quoi pour vivre.

On peut labourer avec un cheval et un bœuf... quand on a une charrue. Et pour herser, il faut une herse. De même qu'il est nécessaire d'avoir une faucheuse, un râtelier, des voitures de travail pour l'hiver et l'été, sans compter que dans une vieille paroisse, faut bien avoir aussi une voiture fine pour aller à la messe. Et un cheval pour l'atteler, il faut un harnais.

Tout ça, ça coûte de l'argent, beaucoup d'argent. Tous les chômeurs et la presque totalité des fils de cultivateurs n'ont pas de capital argent.

Et dans les vieilles paroisses, la culture exceptée, il n'y a pas ou presque pas de gain.

Mais avec quoi payeraient-ils tous ces frais... et la terre, pardessus le marché? L'on voit des gens qui supplient le gouvernement de donner le crédit agricole parce que, disent-ils, plus de la moitié des cultivateurs seront ruinés sans cela, conseiller fortement aux autorités d'établir les chômeurs et les fils de cultivateurs pauvres sur des terres achetées à crédit, plutôt que sur des terres nouvelles.

Et pourtant, ces cultivateurs pour qui l'on demande le crédit agricole, sans doute avec raison, ils habitent des fermes en partie payées, ils ont des animaux et tout le roulant nécessaire à l'exploitation d'une ferme.

Et, avec une ferme organisée et à moitié payée, ils sont exposés à la faillite.

Et il faudrait détourner nos chômeurs des terres que le gouvernement donne, des primes qu'il paye pour le défrichement et le labour et des autres aides qu'il octroie sous diverses formes à ceux qui défrichent des terres nouvelles...

Un peu de logique ne ferait pas tort en certains quartiers!

Il est vrai que l'opposition à la prise de possession de nos bonnes terres arables par des gens de chez nous se manifeste sous bien des formes, et qu'on trouve des gens qui aimeraient mieux qu'on réserve nos terres pour d'autres populations ou encore pour des spéculateurs en forêt et en ressources naturelles, mais enfin il est une mesure d'illogisme qu'il ne faut toujours pas dépasser.

J.-E. LAFORCE.

Douleurs rhumatismales.

"Pendant vingt ans j'ai souffert de douleurs rhumatismales et j'étais parfois incapable de marcher. L'emploi du Novoro du Dr. Pierre et du liniment Oléolo m'ont rendue bien portante et ont grandement amélioré mon état de santé général. J'ai trouvé le liniment bon pour le torticolis, les gencives endolories, les maux de dents et les démangeaisons aux pieds, les douleurs disparaissent en quelques minutes. Je vous suis reconnaissante de ces remèdes et ne puis plus m'en passer," écrit Mme. Natalja Bojanowicz de Johnstown, Pa. Ces deux préparations sont devenues fameuses pour leur excellent effet dans le traitement des soi-disant conditions rhumatismales, douleurs musculaires, jointures raidies, courbatures et enflures; elles sont fournies seulement par des agents locaux spécialement désignés par Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill. Livré exempt de douane au Canada.

OXYMEL

SIROP AU MIEL.—Oxymel à l'Eucalyptus devrait être essayé dans toutes les familles. Remède fameux contre les rhumes, bronchites, coqueluche, etc. Procurez-vous en une bouteille chez votre pharmacien ou chez J. H. Lavigne et W. Brunet.

Consultations légales

AVIS IMPORTANT.—Nos correspondants que cette page intéresse sont instamment priés de tenir compte des règles suivantes établies par le journal. 1. Seules les abonnements peuvent bénéficier de ce service de consultation: c'est pourquoi toute demande de renseignements doit être signée, afin que nous puissions constater si le correspondant est abonné. 2. Les questions doivent être adressées directement au Bulletin. 3. L'avocat consultant n'est tenu de répondre qu'aux questions ordinaires usuelles, concernant les lois qui gouvernent les choses de la vie rurale. Les cas extraordinaires, ou qui nécessitent une longue étude, sont choses à traiter entre le correspondant et l'avocat. 4. Si le correspondant désire une réponse immédiate par lettre, l'avocat consultant peut évaluer des honoraires.

VENTE D'ARMES — FRAIS D'HUISSIER — CHIEN — QUITTANCE. Q. 1. Faut-il se procurer une licence de la province de Québec pour la vente et échange des fusils de seconde main?

R. 1. Un compte d'huissier n'a pas été payé depuis dix-huit mois, l'avocat ayant requis les services de cet huissier refusant de le payer sous prétexte qu'il n'a pas été payé de ses déboursés. A qui cet huissier doit-il s'adresser et que doit-il faire?

Q. 2. Une jeune fille s'est fait mordre par mon chien, j'ai dû l'abattre. Elle avait durant l'été agacé ce chien à plusieurs reprises. Suis-je en droit de réclamer des dommages contre cette jeune fille?

R. 2. Y a-t-il prescription sur une quittance et pour combien d'années?

R. 2. A. F. 1. Est coupable d'infraction et passible sur conviction par voie sommaire d'une amende de plus de \$100.00 et les frais ou d'un emprisonnement de deux mois, ou des deux peines de l'amende et de l'emprisonnement, quiconque vend ou sans excuse légitime donne ou prête un pistolet, couteau à éti, bowie-knife, poignard, stylet, coup de poing américain, casse-tête ou quelque fusil à air, ou quelque invention ou dispositif pour assourdir ou arrêter le bruit de la détonation de quelque arme à feu, à quiconque n'est pas porteur d'un permis ou, dans le cas d'une vente, néglige de tenir un registre de cette vente, de sa date, du nom de l'acheteur, de telle description suffisante de l'arme, de l'invention ou du dispositif vendu qui soit nécessaire pour en constater l'identité, de la date et du lieu de l'émission du permis et du nom et de la charge de celui qui a émis ce permis, ou néglige d'envoyer un double de ce registre, recommandé par la poste, à la personne qui a émis ce permis, ou néglige d'inscrire au dos du permis la date et le lieu de la vente, la date de description de l'arme, de l'invention ou du dispositif, et le nom du vendeur.

2. Tout huissier a le droit de se faire payer son compte, ses honoraires ou ses frais conformément à la loi en n'importe quel temps, et il n'est pas nécessaire qu'il attende que l'avocat qui a requis ses services soit ou non payé de ses déboursés.

3. Tout chien vicieux doit être abattu par son maître et, à défaut, sur plainte de toute personne intéressée, un jugement est rendu à cet effet. Pour être en droit de réclamer des dommages contre cette jeune fille, vous devez être en état de prouver que c'est elle-même par ses agissements qui a rendu ce chien vicieux et, pour le cas où vous en auriez eu connaissance et auriez toléré un tel état de choses, il vous sera très difficile de vous pourvoir en justice. Il faut tenir compte en même temps de l'âge de la personne intéressée, enfin de tous les détails se rapportant à cette affaire.

4. Je ne comprends pas bien votre question car, si une quittance est consentie, elle sous-entend un règlement et un règlement comporte l'extinction de la dette ou de l'obligation. De sorte que, si une dette ou une obligation n'existe plus, elle ne peut pas être sujette à la prescription.

LOI DE LA FABRICATION DU PAIN.—Q. Existe-t-il une loi réglementant le poids du pain et comment doit-on procéder pour la faire exécuter dans notre localité?

R. 1. A. L.—Il existe une loi provinciale rapportée au Chapitre 269 des Statuts Révisés de la Province de Québec (1925) et amendée par 20 George V, Chapitre 94, intitulée: "Loi de la Fabrication du pain", laquelle se lit comme suit:

"Nobstant toute loi ou tout règlement à ce contraire, tout pain vendu ou fabriqué pour être vendu dans les limites de la Province sera fait avec de la bonne et saine farine et cuit en pain de douze onces et ses multiples; le dit pain devra peser ces différents poids huit heures après avoir été cuit, vendu ou expédié en vente."

"Toute personne exerçant le commerce ou l'industrie de boulanger contrairement aux dispositions de la loi est coupable d'une infraction et passible, pour chaque infraction, d'une amende n'excédant pas \$20.00 et, à défaut de paiement, d'un emprisonnement n'excédant pas trente jours."

"Les poursuites en vertu de la présente loi sont intentées, instruites et jugées conformément aux dispositions du Code Municipal, excepté pour les villes et villages qui restent soumises aux conditions de leur charte respective ou de la loi des cités et villes (Chapitre 102)".

DROIT DE PASSAGE.—Q. Certain sous-entrepreneur ayant des contrats pour le bois de pulpe passe sans droit sur une ferme. Suis-je en droit de réclamer des dommages?

R. 1. A. L. P.—Toute personne est en droit de réclamer des dommages en autant qu'elle en subit. Vous avez le droit d'empêcher toute personne de passer sur votre propriété.

BILLET.—Q. Un billet pour la somme de \$300.00 daté du 24 janvier 1928, payable à demande, m'a été consenti par une certaine personne et une autre personne, soit le fils de cette dernière, a endossé le billet et a, de plus, signé à la face même d'icelui à un autre endroit que celui où il apparaît ordinairement la signature de celui qui s'engage sur un billet et en ayant pris la précaution d'ajouter en dessous de son nom "endosseur". Le père en l'a signé le billet comme s'il s'agissait d'un fait venant de ses biens. Ma réclamation a été produite entre les mains du syndic et il est tout probable que le syndic ne pourra pas distribuer d'argent aux créanciers ordinaires. Les intérêts ont été payés régulièrement jusqu'à la date de la faillite. L'endosseur, soit le fils du failli, tient commerce à son compte. Est-ce que le fait par moi de produire une réclamation entre les mains du syndic comporte une renonciation à tout recours que je pourrais avoir contre l'endosseur?

R. 1. A. M.—Vous ne perdez pas votre recours contre toute personne qui soit tenue responsable à votre égard, advenant la faillite de l'une des personnes qui s'est obligée envers vous, par le fait de la production d'une réclamation entre les mains du syndic à la faillite de l'un de vos débiteurs. Tout de même, de par les informations fournies, le billet étant payable à demande, à moins de circonstances spéciales qui pourraient modifier cette opinion, vous ne paraissiez pas avoir de recours contre l'en-

Riche et agréable en saveur

THE "SALADA"

'Frais des plantations'

dosser, car vous n'avez pas présenté ce billet pour être payé dans un délai raisonnable. De plus, pour le cas où vous désiriez prétendre que le fils du failli s'est obligé conjointement et solidairement avec son père par le fait d'avoir apposé sa signature à la face même du billet, je serais porté à croire qu'il n'a pas eu l'intention de s'obliger comme signataire du billet, et ceci est confirmé à raison qu'il s'est protégé en ajoutant en dessous de sa signature le mot "endosseur". A tout événement, la réclamation est assez importante et il serait de votre intérêt

de consulter votre avocat en lui représentant tous les faits et détails.

Votre cheval TOUSSE-T-IL? Évitez le SOUFFLE. Donnez-lui ANTI-TOSSA. Le meilleur remède connu. Par poste 85. Pour toute autre maladie, consultation gratuite. Écrivez-nous. The General Veterinary Drugs, Ltd., Hull, Qué. Établie en 1899.

LA FERME DU MANOIR--HOLSTEINS

Troupeau ayant à sa tête les deux populaires reproducteurs: Perfection Kornyké I orch 77514 et Collège Sylvius Poeh 90876.

Nos femelles ont la grosseur, le type, la production et l'épreuve (test), sont soigneusement sélectionnées et représentent les lignées les plus populaires de la race.

Nous avons à vendre de fameux jeunes reproducteurs prêts pour le service et aussi quelques bonnes femelles. Venez et examinez-les. Troupeau sous la surveillance du fédéral.

Mme A. B. COLVILLE, St-Henri de Mascouche, FRED P. HAMPTON, Propriétaire, P. Qué., Gérant.

NOUS METTONS À VOTRE DISPOSITION UN

SERVICE D'IMPRESSIONS

des mieux outillés de la ville — pouvant exécuter tous genres d'impressions tels que:

Brochures — rapports — factums — catalogues — étiquettes de lettres — circulaires — enveloppes — factures — etc.

LE SOLEIL LTEE

(Département de l'Imprimerie)

Gens de la campagne et du district

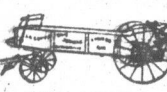
FAITES IMPRIMER

— AU —

"SOLEIL"

Nos prix sont bas!

DEMANDEZ NOS COTATIONS



L'ÉPANDUEUR D'ENGRAIS



L'ÉPANDUEUR D'ENGRAIS



L'ÉPANDUEUR D'ENGRAIS



L'ÉPANDUEUR D'ENGRAIS



L'ÉPANDUEUR D'ENGRAIS



L'ÉPANDUEUR D'ENGRAIS

JUTRAS

NOUVEAU CATALOGUE

ANGLAIS-FRANÇAIS SUR

Gréments de sucrerie

Installation d'étable

Machines agricoles

OFFERT GRATIS

Pour renseignements et prix

— faites un X sur les machines qui vous intéressent.

Nom

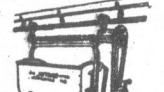
Adresse

No: B. F. janvier 1934

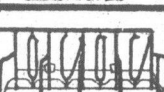
MANUFACTURES PAR

LA COMPAGNIE JUTRAS LTEE

VICTORIAVILLE, QUE.



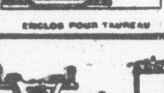
L'ÉPANDUEUR D'ENGRAIS



L'ÉPANDUEUR D'ENGRAIS



L'ÉPANDUEUR D'ENGRAIS



L'ÉPANDUEUR D'ENGRAIS



L'ÉPANDUEUR D'ENGRAIS



L'ÉPANDUEUR D'ENGRAIS